Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Affiché/Publié le 15/03/2023
ID : 040-200018091-20230307-DEL2023_03-DE

N°DEL2023-03

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU GRAND DAX

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le **SEPT** du mois de **MARS** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 1er mars 2023, se sont réunis en séance ordinaire, au 15 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Mme Guylaine DUTOYA.

Présents : Madame Guylaine DUTOYA, Madame Véronique AUDOUY, Monsieur Philippe LAFFITTE, Madame Corinne LAPORTE, Madame Christine BEYRIS-BRU, Monsieur Bernard BOITTELLE, Monsieur Jean Maurice CASTEX, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Monsieur Yves POMMIES, Monsieur Hikmat CHAHINE, Madame Claudine ROHFRITSCH, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH.

Absents et excusés : Monsieur Julien DUBOIS, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Madame Monique BAGIEU, Monsieur Régis MALARIK, Monsieur Jean-Pierre BIDAU, Monsieur Philippe MARY, Madame Gloria DORVAL.

Administrateur ayant donné pouvoir :

	Donne pouvoir à :
Monsieur Julien DUBOIS	Madame Guylaine DUTOYA

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BENOIT.

Quorum : le quorum est atteint avec 12 membres présents.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 DU CIAS DU GRAND DAX

Madame la Vice-présidente expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2312-1,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du vote du budget et de fait, permet de définir les axes prioritaires d'orientation du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax,

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Affiché/Publié le 15/03/2023
ID : 040-200018091-20230307-DEL2023_03-DE

Considérant que ce débat est constitué à la fois d'une remise d'informations générales liées aux activités des services, à l'environnement interne et externe du Centre Intercommunal d'Action Sociale, mais il permet également, à travers le prisme financier, d'envisager les évolutions et orientations à mettre en œuvre et de rendre un service public efficace et efficient,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire n'a pas de caractère décisionnel mais la présente délibération valide sa tenue,

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 est présenté aux membres du Conseil d'administration.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,

Article 1 : ENGAGE un débat, conformément à la loi.

Article 2 : PREND ACTE par un vote de la tenue du débat et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire ci-annexé.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 07 mars 2023

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Vincent BENOIT